



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 07 février 2023

Objet : Modification de la demande de subvention DETR chemin de Clastres

L'an deux mille vingt et trois et le 7 février à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE,
Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, HUBERT Armelle, AILLAUD
Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND
Thierry, BONO Vicente, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie; BERNARD
Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, M. CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : Mme AILLAUD Marion a donné procuration à M. HOLIET Samuel, Mme
MOUREN Sylvie a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15
Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20230207-2023_01_06-

Conseil Municipal du 7 février 2023

Délibération n° 2023/01/06

OBJET : Modification de la demande de subvention DETR chemin de Clastres

Mme le Maire expose que suite à la transmission de la demande de subvention concernant le Chemin de Clastres au titre de la DETR, délibérée le 15 décembre 2022, les services de la préfecture nous ont fait savoir que la partie de travaux concernant le réseau pluvial, qui est de la compétence de la communauté d'agglomération, malgré la convention de délégation de maîtrise d'œuvre, n'était pas éligible à la demande de DETR, et nous demandent de modifier la demande de subvention en ce sens.

Le dossier a donc été modifié, et il convient également de modifier le plan de financement et le montant de la subvention demandée.

Montant estimatif des travaux : 125 370.10 € HT
Conception et MO : 4253.40 € HT
Imprévus 5% : 6268.50 €
Total : 135 892 € HT

Mme le Maire propose de solliciter une subvention de 50% soit 67946 €

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	125 370.10 €	DETR	67946 €
Conception et MO	4253.40 €	Commune	67946 €
Imprévus	6268.5 €		
TOTAL	135 892 € HT	TOTAL	135892 € HT

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier le plan de financement dans les conditions exposées,
- De solliciter une subvention de 67 946 €

Malijai,
Le 07 février 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

Le 08/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20230207-2023_01_06-